POLITIQUE D'ÉVALUATION DU LYCÉE LOUIS MASSIGNON

Octobre 2025

Lycée Louis Massignon : Economic license:CN-1002039, ADEK Educational license: 128
Version : 1.1
Date d'entrée en vigueur : Octobre 2025
Prochaine révision : Octobre 2026
Référence ADEK : September 2025 | Version 1.2 | ADEK School Assessment Policy

---

1. Principes généraux

L'évaluation est un processus pédagogique fondamental et une composante essentielle de la mission éducative du Lycée Louis Massignon (LLM). Loin de se limiter à une simple mesure sanctionnelle, elle est un levier indispensable pour accompagner au mieux chaque élève dans la construction de ses apprentissages et pour garantir l'excellence et la pertinence de l'enseignement proposé au sein de l'établissement.

Les objectifs de cette politique sur l'évaluation incluent :

- La mesure des acquis et compétences
- L'identification des besoins
- L'ajustement de la pédagogie
- Le suivi des progrès
- La communication avec les familles
- L'aide à l'orientation

La politique s'aligne sur les textes officiels français et locaux (ADEK School Assessment Policy, v.1.2) et utilise une variété d'outils (tests, observations, travaux, évaluations numériques, etc.).

L'établissement s'engage à ce que le processus d'évaluation soit transparent, compréhensible pour tous (élèves, familles, équipe éducative) et équitable pour l'ensemble des élèves.

L'analyse des évaluations ne se limite pas à une attribution de notes : elle constitue un outil de pilotage pédagogique. Les équipes pédagogiques, en lien avec le pôle inclusion, examinent les résultats pour identifier à la fois les réussites et les difficultés des élèves, qu'ils soient en situation de fragilité, en voie de décrochage, ou à haut potentiel. Cette démarche permet de fixer des objectifs de progrès adaptés, de proposer des dispositifs

d'accompagnement ou d'enrichissement, et d'ajuster les pratiques d'enseignement. Elle s'inscrit dans une dynamique de différenciation pédagogique et contribue à l'amélioration continue des apprentissages au sein de l'établissement.

L'établissement s'attache enfin à développer une culture de l'évaluation en formant les élèves à devenir autonomes dans l'analyse de leurs propres progrès (assessment-capable learners), en leur donnant une compréhension claire des critères de réussite et en les impliquant dans l'auto-évaluation.

1.1. Comment l'évaluation évolue selon l'âge de l'élève

Le système d'évaluation et de notation au Lycée Louis Massignon évolue progressivement selon les cycles d'enseignement, en utilisant des outils adaptés à l'âge et aux compétences des élèves pour garantir une évaluation transparente, équitable et objective.

- De la maternelle au primaire, l'évaluation repose sur l'observation et la validation de compétences via des grilles formalisées (carnet de suivi, échelles descriptives), sans note chiffrée.
- Au collège (de la 6ème à la 4ème), le système reste centré sur l'acquisition et la validation de compétences.
- À partir de la 3ème et au lycée, l'évaluation s'appuie sur des notes chiffrées sur 20. Pour objectiver cette notation et assurer une grande équité, les enseignants ont recours à des grilles d'évaluation critériées (rubrics) pour les travaux complexes. Ces grilles détaillent les attentes et les niveaux de performance pour chaque critère, les guidant ainsi dans leur apprentissage. Cette pratique, déjà bien établie dans notre établissement, répond pleinement à l'exigence de qualité, de rigueur et de transparence attendue par ADEK.

2. Outils de communication et de suivi

Afin d'assurer une communication efficace entre l'établissement et les familles, plusieurs outils sont utilisés tout au long de la scolarité :

- **Applications numériques** :
  - **Edumoov** (maternelle et primaire) : suivi des compétences selon quatre niveaux (non acquis, partiellement acquis, objectif atteint, objectif dépassé).
  - **Pronote** (collège et lycée) : communication des résultats, compétences et notes.
- **Documents de liaison** :
  - **Carnet de suivi des apprentissages** (maternelle)
  - **Carnet de liaison/Agenda** (primaire, collège, lycée)
  - **Bulletins** semestriels ou trimestriels selon les niveaux

Il est demandé aux parents de consulter régulièrement ces outils de communication.

3. Quelques définitions

Il convient tout d'abord de définir précisément les différents types d'évaluation, tels qu'ils sont pratiqués par les enseignants au quotidien. Le Guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves au lycée général et technologique fourni par le ministère de l'éducation nationale français définit les évaluations suivantes :

- L'évaluation **diagnostique** a pour objet de connaître le niveau de maîtrise des connaissances, des compétences, des capacités tant pour informer l'élève sur son niveau que pour informer le professeur sur les besoins des élèves, au début de l'année scolaire (ou au début d'une nouvelle séquence d'apprentissage) ; elle peut faire l'objet d'une note indicative mais qui n'a pas vocation à entrer dans la moyenne de l'élève. C'est le cas par exemple des évaluations nationales de début d'année.
- L'évaluation **formative** est intégrée au processus d'apprentissage. Elle permet à l'élève de se situer dans l'acquisition des connaissances et des compétences grâce aux appréciations régulières du professeur afin de progresser.
- L'évaluation **sommative** atteste un niveau de maîtrise des connaissances, des compétences et des capacités des élèves et se situe à la fin d'un temps d'apprentissage spécifique.

4. Évaluation en maternelle

En maternelle, l'évaluation se fonde principalement sur l'**observation attentive et quotidienne** de ce que l'enfant dit ou fait. L'évaluation repose exclusivement sur l'acquisition des compétences clés, sans aucune note chiffrée.

L'outil principal pour suivre le parcours de l'enfant est le "carnet de suivi des apprentissages". Ce carnet permet de :

- Conserver une trace du parcours d'apprentissage sur les trois années de maternelle
- Documenter l'acquisition des compétences clés du cycle (langage oral et écrit, capacité à agir, s'exprimer, comprendre, structurer sa pensée, explorer le monde)
- Illustrer les progrès avec des exemples concrets (commentaires de l'enseignant, photos, productions)
- Valoriser les réussites de l'enfant à ses yeux et à ceux de sa famille.

Des **évaluations diagnostiques** sont organisées en début de grande section pour identifier rapidement les besoins de chaque élève. Une synthèse des acquis est établie en fin de maternelle pour faciliter la transition vers le CP.

Le carnet de suivi est régulièrement transmis aux familles pour montrer les progrès de l'enfant et présenter les objectifs à venir sous forme de "défis" à relever avec le soutien de l'école et de la famille.

5. Évaluation en primaire

Au primaire, l'évaluation a pour but de mesurer la maîtrise des apprentissages fondamentaux et de repérer précocement les élèves nécessitant une aide particulière. Comme en maternelle, le système d'évaluation continue à se fonder sur l'acquisition de compétences, sans notes chiffrées.

L'établissement utilise :

- Des évaluations internes pour chaque séquence pédagogique
- Des évaluations formatives pendant les cours
- Des évaluations nationales organisées une fois par an (deux fois en CP).

Les familles reçoivent un bulletin une fois par semestre. Ce bulletin présente séparément les compétences scolaires et les compétences psychosociales, selon l'échelle d'acquisition à quatre niveaux.

6. Évaluation au collège et en seconde

Au collège et en classe de Seconde, l'évaluation est un processus clé qui accompagne l'élève dans l'acquisition de connaissances plus approfondies et de compétences plus complexes. C'est une phase de transition importante :

- Aux niveaux 6ème, 5ème, et 4ème, le système d'évaluation continue de se baser sur l'acquisition des compétences.
- À partir de la 3ème, les notes chiffrées sur 20 sont progressivement introduites. En seconde, le système d'évaluation repose entièrement sur des notes chiffrées sur 20.

L'évaluation au Collège et en Seconde sert toujours à identifier les forces et les difficultés de l'élève pour permettre aux enseignants d'adapter leur enseignement. Chaque séquence d'enseignement donne lieu à une évaluation. Les résultats sont communiqués aux familles via les bulletins trimestriels ou semestriels et l'outil numérique Pronote.

6.1. Les évaluations nationales (6ème, 4ème et Seconde)

Dès le début de l'année scolaire, le lycée Louis Massignon participe aux évaluations nationales organisées par le Ministère de l'Éducation Nationale français, via l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger). Ces tests concernent les élèves de 6ème, de 4ème et de Seconde. Ils portent sur le **français et les mathématiques**.

Leur objectif est purement **diagnostique**. Cela signifie qu'ils ne servent pas à donner des notes qui comptent pour la moyenne de l'élève, ni à établir un classement entre les élèves ou les établissements. Ils ont pour but de fournir aux enseignants une "**photographie**" rapide et précise du niveau de chaque élève dès la rentrée. Grâce à ces résultats, les équipes pédagogiques peuvent identifier les besoins de chacun, adapter leurs méthodes d'enseignement et mettre en place rapidement des dispositifs de soutien ou d'aide.

Les tests de français évaluent plusieurs compétences clés: la lecture (dont la fluence), la compréhension de l'écrit, la compréhension de l'oral et l'expression écrite.

Ces évaluations sont conçues en France et sont les mêmes pour tous les élèves des lycées français à l'étranger, ce qui leur donne une dimension nationale et internationale. Ces évaluations, qui se font sur support numérique, permettent un traitement fin des résultats par item et par compétence.

Il est rappelé aux élèves et aux familles que ces tests ne doivent pas être source de stress ; ils sont un outil pour mieux aider l'élève. Il est important de les présenter de manière simple et rassurante.

6.2. Le conseil de classe : bilan et communication des évaluations

Au Collège et en Seconde, le conseil de classe est une instance clé qui joue un rôle central dans l'évaluation et le suivi du parcours de chaque élève. Convoqué périodiquement (selon le rythme des bulletins, trimestriel ou semestriel), il réunit l'équipe pédagogique de la classe (les enseignants), les représentants de l'administration, les délégués d'élèves et les représentants de parents d'élèves.

Ce conseil est le lieu de délibération où est examiné l'ensemble des résultats et des évaluations (formatives et sommatives), le travail, le comportement, et l'assiduité de chaque élève au cours de la période écoulée. Les avis des professeurs sont partagés et synthétisés.

Le rôle principal du conseil de classe dans le processus d'évaluation est de :

- Synthétiser les différentes évaluations réalisées par les enseignants au cours de la période.
- Établir le bulletin scolaire. Ce document formel est une composante de l'évaluation qui communique aux familles le bilan des acquis, les progrès, les difficultés, et les appréciations générales. Il est le reflet des délibérations du conseil de classe.
- Identifier les besoins spécifiques de chaque élève et, le cas échéant, proposer des pistes d'accompagnement ou de soutien.
- Faciliter la communication avec les familles, en fournissant un bilan structuré via le bulletin scolaire, document essentiel pour le suivi des progrès et le dialogue entre l'école et la maison.
- Impliquer les élèves (via leurs délégués, membres de droit du conseil) dans le processus d'évaluation de leur propre classe.
- Contribuer à l'aide à l'orientation, notamment dans les niveaux supérieurs où les discussions peuvent porter sur les parcours futurs de l'élève.

Les données quantitatives et qualitatives issues de l'ensemble des évaluations sont analysées de manière systématique par les équipes pédagogiques et la direction pour identifier les tendances, adapter les pratiques d'enseignement et mettre en place des interventions ciblées.

7. Évaluation au cycle terminal (Première et Terminale)

Dans les deux dernières années du lycée, l'évaluation continue joue un rôle particulier : elle mesure la maîtrise des connaissances et compétences complexes, contribue à l'orientation de l'élève, et compte pour 40% de la note finale du baccalauréat. À ce niveau, le système repose entièrement sur des notes chiffrées sur 20.

Un projet local d'évaluation (PLE) spécifique à ce cycle définit les principes communs, les types d'évaluations, leurs objectifs, leurs modalités et leur poids (coefficients) pour le contrôle continu. Il vise à proposer une évaluation cohérente, robuste et juste qui est le reflet du niveau de compétence de l'élève.

Pour chaque matière concernée par le contrôle continu (Histoire-Géographie, Langues vivantes, Enseignement scientifique, EPS, EMC, ainsi que la spécialité suivie en 1ère seulement), il est prévu au minimum 4 évaluations par semestre afin de garantir la représentativité de la moyenne. Ces évaluations incluent divers types d'exercices (devoirs surveillés, devoirs maison, travaux en groupe, présentations orales, etc.).

7.1. Répartition des coefficients :

Conformément aux recommandations de l'Inspection générale, chaque discipline doit offrir deux grands types d'évaluation, réparties de façon précise pour le calcul de la moyenne du contrôle continu du baccalauréat :

- Évaluations **formatives** notées **(40% de la moyenne** de contrôle continu de la discipline) : ce sont des évaluations plus courtes, des entraînements, des exposés, des travaux de groupe – toutes ces évaluations qui sont avant tout au service des apprentissages et valorisent les progrès plutôt que les résultats. Elles sont nombreuses, et ont vocation à entraîner les élèves avant une évaluation "sommative".
- Évaluations **sommatives à fort enjeu** (**60% de la moyenne** de contrôle continu de la discipline) : ce sont les devoirs communs, les bacs blancs – ces évaluations aux enjeux importants et qui viennent attester d'un niveau de maîtrise de l'élève.

Dans Pronote, chaque discipline en 1ère et Terminale disposera de deux sous-services (devoirs communs et contrôle continu) pour refléter cette répartition.

Conformément aux exigences locales, le Lycée Louis Massignon participe par ailleurs aux examens obligatoires de l'ADEK pour l'arabe et l'éducation islamique pour les élèves de Terminale qui sont concernés, notamment ceux en arabe langue maternelle. Il est aussi possible, sur la base du volontariat, de s'inscrire à des examens de langue complémentaires qui permettent de valider un niveau de langue (CIMA, DELE, Cambridge).

Dans le cadre de l'évaluation au cycle terminal, le **conseil de classe** continue de jouer son rôle d'instance de synthèse et de bilan. Il se réunit pour examiner la situation de chaque élève, consolider les résultats des évaluations (incluant le contrôle continu) et établir les bulletins scolaires. Les bilans et les discussions menées en conseil de classe au Cycle

Terminal revêtent une importance particulière car ils contribuent à l'évaluation prise en compte pour le baccalauréat et éclairent les décisions relatives à l'orientation post-baccalauréat.

8. Soumission du calendrier :

Conformément aux directives d'ADEK, un calendrier prévisionnel complet de toutes les évaluations (internes et externes) est soumis annuellement via le portail ADEK Activity System au moins une semaine avant la rentrée scolaire.

9. Dispositifs pour les élèves à besoins particuliers

Le Lycée Louis Massignon met en place des dispositifs d'évaluation adaptés pour les élèves à besoins particuliers (EBEP) à tous les niveaux de scolarité.

Conformément à notre politique d'inclusion et aux exigences de l'ADEK, le lycée élabore et met en œuvre des **plans personnalisés** (PAP, PPS, PPRE, PAI) pour accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers. Ces dispositifs individualisés sont construits sur la base des évaluations diagnostiques, des bilans médicaux ou paramédicaux, des observations pédagogiques et des échanges avec les familles. Ils sont mis à jour régulièrement et suivis par le pôle inclusion en lien avec les enseignants et la famille.

Les adaptations possibles lors des évaluations sont variées et adaptées au profil de l'élève. Ces adaptations sont formalisées dans un Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP), document défini en fonction des besoins spécifiques de chaque élève, potentiellement sur avis médical. Elles peuvent inclure l'accord d'un temps majoré ou le privilège donné aux réponses orales plutôt qu'écrites. Des aménagements peuvent être faits sur le format même de l'évaluation pour limiter la quantité d'écrit, en privilégiant par exemple des QCM, des exercices à trous ou l'utilisation de schémas. Si l'objectif de l'évaluation ne porte pas spécifiquement sur l'orthographe ou le soin, ces aspects peuvent ne pas être pénalisés. Il est également possible de réduire le nombre d'exercices ou de simplifier/réécrire l'énoncé pour en faciliter la compréhension. En cas de difficulté avec la langue française, une traduction de l'énoncé dans une langue tierce peut être envisagée.

En **Maternelle**, les adaptations consistent à ajuster les modalités d'observation et les objectifs d'apprentissage pour qu'ils correspondent au rythme et aux besoins spécifiques définis dans le PAP de l'enfant. Le carnet de suivi sert alors de support pour documenter les acquis et les progrès sur ces objectifs individualisés.

En **Primaire**, les adaptations des tâches peuvent inclure la simplification des consignes et des énoncés, l'usage de supports visuels, la possibilité de recours à la manipulation pour des concepts mathématiques, ou l'adaptation de la quantité d'écrit requise dans les exercices. Des aménagements spécifiques peuvent être prévus lors de la passation d'évaluations standardisées ou nationales. Ces adaptations visent à permettre aux élèves à besoins particuliers de démontrer leurs acquis de manière équitable, en tenant compte de

leurs contraintes (comme la fatigue ou la lenteur), et sont conçues pour être compatibles avec les aménagements possibles lors des examens officiels.

10. Mesures d'intégrité des évaluations

Des règles sont établies, surtout à partir du collège, pour assurer le bon déroulement des évaluations :

- Interdiction des appareils électroniques (téléphones, montres connectées) pendant les tests
- Placement des sacs à l'écart pendant les épreuves

En cas de fraude :

- Fraude manifeste : attribution d'une note de 0/20
- Suspicion de fraude : rencontre avec l'élève et un représentant légal.

Relation entre assiduité et résultats scolaires

L'école veille à ce que les notes/résultats finaux reflètent uniquement les acquis de l'élève par rapport aux objectifs d'apprentissage. Des éléments tels que l'assiduité, le comportement, l'attitude, la participation/l'engagement, et d'autres facteurs non académiques, sont rapportés séparément, conformément à la politique d'évaluation de l'ADEK.

11. Formation des enseignants

Le lycée Louis Massignon s'engage à offrir une formation continue à ses enseignants sur les pratiques d'évaluation, l'analyse et l'interprétation des données, ainsi que la mise en œuvre d'adaptations pédagogiques pour répondre aux besoins des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP). Ces formations visent à renforcer les compétences professionnelles des enseignants dans la conception d'évaluations pertinentes, l'identification des besoins à partir des résultats, et l'application effective des dispositifs inclusifs.

Conclusion

L'évaluation au lycée Louis Massignon est un processus complet et adapté à chaque niveau, conçu pour soutenir les apprentissages de l'élève et renseigner les familles, dans le respect des cadres réglementaires français et locaux. Elle vise la transparence, l'équité et la valorisation des progrès de chaque élève. L'approche progressive du système de notation, passant des compétences aux notes chiffrées, permet une transition pédagogique adaptée au développement des élèves tout au long de leur scolarité.

	Rédigé par	Révisé par	Approuvé par le/la cheffe d'établissement
Rédacteurs	Chargée de conformité Direction	Direction	Anne-Sophie GOUIX
Date	Octobre 2025	Octobre 2025	
Signature		Youcef Benhamou Anne-Sophie GOUIX William Ribas	